



Petit rappel aux travailleurs sociaux

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), prévoyait l'intégration des travailleurs sociaux en catégorie A au regard de la reconnaissance de leurs diplômes au niveau II (licence) en cohérence avec la filière paramédicale.

Dès le début, Force ouvrière a dit et écrit que PPCR était une réforme en trompe l'œil.

Cette réforme avait l'ambition d'améliorer les carrières de la fonction Publique. Elle n'est en réalité qu'une machine à faire des économies de masse salariale à moyen et long terme. Les quelques points attribués immédiatement en sont le rideau de fumée.

La décision du gouvernement de reporter toutes les dispositions de PPCR d'un an démontre que le budget passe avant la revalorisation des traitements.

La promesse aux socio-éducatifs d'un passage en catégorie A se change finalement en un B amélioré en 2019 (au lieu de 2018) et un A au rabais en 2021 (au lieu de 2020).

Les futurs indices des socio-éducatifs seront inférieurs à ceux de la grille de A type, de fait elles ne tiendront pas compte des compétences, des qualifications professionnelles et encore moins des missions dévolues à la filière sociale.

Conclusion : pour le gouvernement les travailleurs sociaux recrutés au niveau licence valent moins en termes de grilles indiciaires que leurs collègues administratifs ou techniques recrutés au même niveau.

Force Ouvrière rappelle sa revendication : à diplôme égal - grille équivalente.

Ce rappel nous semble nécessaire au moment où une organisation signataire du protocole PPCR, appelle les travailleurs sociaux à se mobiliser pour la catégorie A, oubliant un peu vite son vote favorable sur le décret catégorie A, validant ainsi son accord au reclassement des travailleurs socio-éducatif en petit A.

Un oubli électoraliste certainement !!!!

PARIS, le 2 février 2018